

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU DE LA MÉTROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

**Séance du jeudi 16 mars 2023**

Madame Martine VASSAL, Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 31 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Martial ALVAREZ - Christian AMIRATY - Philippe ARDHUIN - Christian BURLE - Gaby CHARROUX - Georges CRISTIANI - Daniel GAGNON - David GALTIER - Gerard GAZAY - Roland GIBERTI - Philippe GINOUX - Jean-Pierre GIORGI - Jean-Pascal GOURNES - Nicolas ISNARD - Didier KHELFA - Danielle MILON - Véronique MIQUELLY - Pascal MONTECOT - Roland MOUREN - Didier PARAKIAN - Serge PEROTTINO - Catherine PILA - Henri PONS - Georges ROSSO - Michel ROUX - Laurent SIMON - Martine VASSAL - Amapola VENTRON - Yves VIDAL - Frédéric VIGOUROUX - David YTIER.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

François BERNARDINI représenté par Martial ALVAREZ - Didier REULT représenté par Roland GIBERTI.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Gérard BRAMOULLE - Emmanuelle CHARAFE - Olivier FREGEAC - Éric LE DISSES - Arnaud MERCIER.

Madame la Présidente a proposé au Bureau de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

#### **IVIS-010-13540/23/BM**

### **■ Approbation de l'avenant n°1 à la convention d'objectifs relative à la subvention attribuée à l'association Accélérateur M 49518**

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Métropole le rapport suivant :

L'innovation et l'entrepreneuriat constituent des orientations stratégiques majeures de l'Agenda économique de la Métropole Aix-Marseille-Provence, approuvé le 30 juin 2022.

En 2018, la Métropole Aix-Marseille-Provence a été à l'initiative de la création d'une nouvelle structure dédiée à l'accompagnement des jeunes entreprises innovantes sur le territoire : l'Accélérateur M (« M »). Aux côtés de la Métropole Aix-Marseille Université (AMU), les villes de Marseille et d'Aix-en-Provence, la Région Sud Provence Alpes Côte d'Azur, la CCI Marseille Provence, les pôles de compétitivité Solutions Communicantes Sécurisées, Mer Méditerranée, Optitec et Capénergies, et la French Tech Aix-Marseille-Région Sud sont les co-fondateurs de l'Accélérateur M.

L'Accélérateur M propose aux entrepreneurs en phases de lancement ou de développement des programmes d'accélération, avec une priorité donnée aux thématiques de la ville durable méditerranéenne, de l'économie de la mer ou des industries culturelles et créatives. En développant ses activités au cœur de la CISAM, l'Accélérateur M incarne la capacité du territoire à proposer une approche intégrée et ouverte de l'innovation, avec une ambition internationale.

Par délibération du Bureau Métropolitain en date du 18 février 2021, la Métropole a approuvé l'attribution d'une subvention d'un montant de 120 000 € pour soutenir l'association Accélérateur M dans son fonctionnement et la réalisation de son programme d'action 2021. Cette subvention représentait 26% d'un budget prévisionnel établi à 448 000 €.

Après à peine une année d'activité, Accélérateur M a été frappé par la crise Covid qui a évidemment compliqué la mise en œuvre de l'offre de formation et d'accompagnement de la structure. L'effort de la Métropole de maintenir l'intégralité de la subvention 2020, pour l'Accélérateur M, comme pour l'ensemble des structures d'appui à l'innovation et l'entrepreneuriat, a permis de compenser les effets de la crise Covid sur l'année 2020.

Cependant, la prolongation de la crise sanitaire et ses effets de désorganisation ont eu un impact important sur l'activité et le budget de la structure. Elle s'est traduite, tout au long de l'année 2021, par des annulations de formations et d'accueils d'entreprises engendrant des pertes directes.

Il convient de noter que l'Accélérateur M s'est mobilisé pour limiter l'impact de la réduction du budget et des difficultés de la reprise des activités sur le plan d'actions. Le bilan d'activité 2021 de l'association présente ainsi des résultats satisfaisants sur l'ensemble des indicateurs retenus dans la convention d'objectifs établie avec la Métropole.

Voici quelques chiffres cumulés sur les 4 promotions de start-ups accompagnées :

- 73 startups accélérées
- 13 coaches et plus d'une trentaine d'experts mobilisés sur les 4 promotions
- 60+ évènements organisés (M'Confes, M'Works, M'Meet-Us)
- 134 Emplois créés
- 7 M€ de levées de fonds

- En concluant des partenariats avec Provence Promotion et ANIMA Investment Network, M a développé son offre d'accompagnement et formation aux start-ups internationales en exploration sur le territoire métropolitain. M a également engagé des actions de sensibilisation des jeunes à l'entrepreneuriat avec 100 000 Entrepreneurs, la Faculté d'Economie et Gestion d'Aix-Marseille-Université (Master Coaching), et la Rocket-School Marseille, école de commerce spécialisée dans l'économie numérique pour une participation au challenge de fin de cursus.

Malgré les difficultés découlant de la crise sanitaire, telles que rappelées ci-dessus, l'Accélérateur M a atteint un niveau de performance important entre 2020 et 2021 en doublant ses résultats en vente de prestations de service : une croissance bien supérieure au rebond enregistré à la suite du premier confinement. L'Accélérateur M a ainsi réalisé en 2021 un total de 117 404 € en ventes de prestations de service, représentant 86% des produits attendus dans le budget prévisionnel initial et ce malgré les difficultés persistantes dues au Covid-19 et rappelées ci-dessus.

Cependant, le compte de résultat présenté sur l'exercice 2021 présente un total de charges de 292 030 €, sensiblement inférieur au budget prévisionnel, estimé à 448 000 € dans la convention d'objectifs établie entre la Métropole et l'Accélérateur M.

Cet écart important entre prévisionnel et réalisé s'explique en premier lieu par le fait que les subventions sollicitées auprès des autres collectivités (Région, villes de Marseille et d'Aubagne) n'ont pas été obtenues ou pour des montants moindres que ceux escomptés. Dans un souci de bonne gestion, l'association a en conséquence été amenée à réduire l'ensemble de ses postes de dépenses, pour tenir compte d'un niveau de subventions publiques attribuées représentant à peine 50% des montants inscrits en prévisionnel.

Or les dispositions de l'article 4.4 de la convention d'objectifs prévoient l'ajustement du montant de la subvention en fonction de l'exécution du budget. Cela conduit à calculer le montant du solde de la subvention au prorata des dépenses réalisées.

L'application de cette disposition aurait pour conséquence d'exiger de l'association le reversement d'une partie de la subvention déjà versée. Cela viendrait lourdement pénaliser une structure encore jeune, dont la situation financière demeure fragile.

Par conséquent, l'association a sollicité la Métropole pour la révision du budget prévisionnel, et le versement du solde de la subvention 2021 dans son intégralité.

Au regard des circonstances décrites ci-dessus, des résultats obtenus et afin de ne pas pénaliser l'Accélérateur M dans la poursuite de ses d'activités, il est proposé de répondre favorablement à cette demande de l'association.

En conséquence, il est proposé de modifier par avenant les modalités de l'article 4 de la convention sus-visée. Les modifications porteront sur l'assiette de dépenses retenues pour le calcul de la subvention de la Métropole.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Bureau de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

#### **Le Bureau de la Métropole Aix-Marseille-Provence,**

#### **Vu**

- Le Code Général des Collectivités Territoriales et suivants ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- La délibération n° HN 001-8073/20/CM du 17 juillet 2020 portant délégation de compétences du Conseil au Bureau de la Métropole ;

- La délibération n° FBPA 029-8299/20/CM du Conseil de la Métropole du 31 juillet 2020 approuvant le Règlement Budgétaire et Financier ;
- La délibération n°ECO 003-9458/21/BM du Bureau de la Métropole du 18 février 2021, relative à l'attribution d'une subvention de fonctionnement à l'association Accélérateur M.

### **Ouï le rapport ci-dessus**

### **Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,**

### **Considérant**

- La volonté de la Métropole Aix-Marseille Provence de soutenir l'action de l'Accélérateur M en faveur de la création et l'accompagnement d'entreprises innovantes.
- Le bilan d'activité présenté par l'association.

### **Délibère**

#### **Article 1 :**

Est approuvé l'avenant n°1 à la convention d'objectifs n°003-9458/21/BM avec l'Accélérateur M, relative à l'exercice 2021 ci-annexé.

#### **Article 2 :**

Madame la Présidente de la Métropole ou son représentant est autorisé à signer cet avenant et tout document y afférent.

Cette proposition mise aux voix est adoptée

Certifié Conforme,  
Le Conseiller Délégué  
Métropole numérique,  
Politique publique de la donnée,  
Innovation, parcours usager

Arnaud MERCIER